

Règlement graphique

Grand territoire



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2019
 Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2020



Plan 4.2.1

Fond : cadastre PCI 2020

1/4 000e



Légende :

Zones de PLU :

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-village et des hameaux
- Ub : Secteur de moyenne densité en renforcement du centre-village
- Uc : Secteur de faible densité en extension du centre-village et des hameaux
- Ud : Secteur de faible densité situé sur les rives du Lac de Paladru
- Ue : Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif et des services publics
- Uf : Secteur correspondant aux activités économiques, artisanales et commerciales du Vieux Moulin
- AU1 : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation, de densité soutenue et soumis à conditions
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole des abords du Lac de Paladru, à protéger sur le plan paysager
- N1 : Secteur naturel et forestier à protéger
- Nc : Secteur accueillant des campings
- Ne : Secteur accueillant le stade de foot
- Nj : Secteur accueillant les jardins de la curiosité partagée
- NL : Secteur accueillant des constructions isolées sur les rives du Lac de Paladru
- NT : Secteur des rives du Lac de Paladru où sont autorisés des équipements sous conditions
- Ntp : Secteur correspondant à la plage du Petit Golfe
- Nv : Secteur destiné à accueillir des stationnements

Prescriptions surfaciques :

- Coupure paysagère identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Secteur d'habitat humide protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé identifié au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Masses boisées à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de l'arrêté de Protection de Biotope identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteurs soumis à des risques naturels : la constructibilité peut être soumise à des prescriptions spéciales ou interdites (se reporter au plan 4.2.4)

Prescriptions linéaires :

- Haut protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme

Prescriptions ponctuelles :

- Construction patrimoniale soumise à prescription au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Arbre isolé réparé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme

Éléments informatifs :

- Périmètre de protection du captage d'eau potable du Cras, se reporter à l'annexe 5.1 du PLU
- Zone de prescriptions d'isolement acoustique liées à la RN 1075, se reporter à l'annexe 5.3 du PLU

Informations cadastrales :

- Bâti non cadastré
- Bâtiment élevé
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

Bâti :

- Bâti dur
- Bâti léger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Désignation de l'emplacement	Superficie	Statut
1	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
2	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
3	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
4	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
5	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
6	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
7	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
8	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
9	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
10	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
11	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
12	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
13	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
14	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
15	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
16	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
17	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
18	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
19	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
20	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
21	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
22	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
23	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
24	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
25	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
26	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
27	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
28	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
29	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
30	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
31	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
32	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
33	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
34	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
35	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
36	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
37	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
38	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
39	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
40	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
41	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
42	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
43	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
44	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
45	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
46	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
47	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
48	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
49	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune
50	Aménagement en occupation temporaire des berges du lac de Paladru	1,104	Commune

